

23 suspects comparaissent devant le Conseil de guerre pour répondre des crimes commis dans le centre de détention SS.

Après la Seconde Guerre mondiale, les collaborateurs belges sont jugés dans notre pays par les tribunaux militaires. Les « bourreaux de Breendonk » doivent se présenter en 1946 devant le Conseil de guerre de Malines. Les suspects sont répartis en trois groupes.

Il y a tout d'abord quatorze SS flamands. L'appartenance à la SS leur vaut une inculpation pour collaboration militaire et politique avec l'ennemi. La plupart d'entre eux doivent également répondre de préventions de coups et blessures volontaires, et six de meurtre ou d'homicide. Trois ouvriers civils qui travaillaient au Fort de Breendonk pour un salaire royal sont aussi accusés de collaboration politique avec l'ennemi. Ce trio est en outre suspecté d'avoir dénoncé des détenus aux SS.

Enfin, le dernier groupe rassemble les six anciens chefs de chambrée. Les SS en nommaient un parmi les prisonniers dans chaque chambre du Fort, qui était responsable de l'ordre et de la distribution de la nourriture. Soit il tentait de protéger au maximum ses compagnons de cellule, soit il choisissait le camp des SS et devenait une véritable terreur. Six détenus sont accusés de collaboration politique avec l'ennemi en raison d'abus de pouvoir qu'ils auraient commis en qualité de chef de chambrée. Ils doivent tous répondre de préventions de coups et blessures volontaires, et certains d'entre eux de meurtre et d'homicide.

Le « procès de Malines » débute le 5 mars 1946 et suscite un vif intérêt. Le premier substitut de l'auditeur militaire M. Hallemans requiert la peine de mort pour vingt prévenus, une condamnation légère pour deux SS et cinq ans de prison pour le chef de chambrée Van Borm. Le jugement tombe le 7 mai 1946. Cinq prévenus sont condamnés à mort pour meurtre et/ou homicide. Le SS Fernand Wyss, tristement célèbre, se voit attribuer onze meurtres et cinq homicides, mais également 167 faits de coups et blessures volontaires, dont 113 ayant entraîné des lésions permanentes. Son compagnon Richard De Bodt, à la réputation tout aussi sinistre, n'a pas grand-chose à lui envier : 6 meurtres et 4 homicides, 125 faits de coups et blessures volontaires. Autre exemple, le chef de chambrée Walter Obler, un communiste juif, commettra 10 meurtres et 16 faits de coups et blessures volontaires pendant sa détention. Le Conseil de guerre de Malines prononce également la peine de mort contre onze autres accusés. Quatre autres sont condamnés à la prison à vie, un à 20 ans de réclusion extraordinaire et un à 15 ans de réclusion ordinaire. Enfin, le chef de chambrée Henri Van Borm est acquitté. Le 17 octobre 1946, la Cour militaire confirme tous les jugements ayant fait l'objet d'un appel. Après le rejet du pourvoi en cassation, le roi réduit la peine de deux condamnés à mort à un emprisonnement à vie à la suite d'un recours en grâce.

Le 12 avril 1947, tous les condamnés à la peine capitale sont exécutés, à l'exception de deux d'entre eux qui avaient été jugés un an auparavant « par défaut », c'est-à-dire en leur absence. Valère De Vos avait déjà perdu la vie en 1944 dans le camp de concentration de Buchenwald, assassiné par son ancien codétenu du Fort de Breendonk pour se venger de son comportement abject lorsqu'il était chef de chambrée. Une fois son décès établi, le tribunal retire sa condamnation à mort. La deuxième exception est le SS Richard De Bodt, qui a quitté la Belgique et séjourne en Allemagne sous le faux nom de « Richard Verstraeten ». Il souhaite revenir en Belgique avec sa femme et son fils, mais les autorités belges découvrent sa véritable identité alors qu'il demande un passeport en Allemagne. De Bodt est finalement rapatrié à la fin de l'année 1951 depuis la zone d'occupation française.

Ne pouvant plus faire appel de sa condamnation à mort, il introduit un recours en grâce. Un an plus tard, après l'exécution du commandant du camp, Philipp Schmitt, le gouvernement belge décide de commuer toutes les peines capitales en emprisonnement à vie. Lorsque Richard De Bodt profite de cette mesure en 1952, la colère gronde au sein de la population. Mais rien n'y fait. Richard de Bodt décèdera finalement au début du mois de janvier 1975 dans la prison de Saint-Gilles. ■

N O M _____

CLASSE _____

Rends-toi sur le site www.auschwitz.be et clique sur le lien « Pédagogie » en haut. Tu trouveras le texte « Les bourreaux de Breendonk ».

Devoir : consulte les descriptions de quelques bourreaux qui étaient actifs dans l'*Auffanglager* Breendonk. Ainsi tu comprendras la mentalité des gardiens et tu pourras mieux appréhender la visite guidée.

En tant que devoir en classe, le portrait de quelques SS peut être présenté par les élèves étudiants.

Tu as le choix parmi les SS belges :

- Fernand Wyss
- Richard De Bodt
- Eugène Raes
- Marcel De Saffel
- Robert Baele

Ou parmi quelques SS allemands :

- Philippe Schmitt
- Arthur Prauss
- Johann Kantschuster

Tu peux également utiliser les témoignages des rescapés (voir www.getuigen.be/Fr/Fr-fr/index.htm)

Remarques de l'enseignant/e

TRACES DE MÉMOIRE

est une publication
trimestrielle de

l'ASBL Mémoire d'Auschwitz



www.auschwitz.be